

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace Chanorier de Croissy-sur-Seine sous la présidence de Monsieur Pierre FOND.

DÉLIBÉRATION : DEL 23-15

FIXATION DES TAUX DE LA TAXE
D'ENLÈVEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES (TEOM) POUR
L'ANNÉE 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MAURICE SOLIGNAC

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 91
Présents 55
Nombre de « pouvoirs » 26
Votants 77

DÉLIBÉRATION APPROUVÉE :

A l'unanimité
Pour 77
Contre 0
Abstentions 4

Conseillers Communautaires présents

FOND Pierre	PERROT Jean-Yves	MYARD Jacques
MORANGE Pierre	DUMOULIN Eric	CASERIS Serge
LEVEL Daniel	LAFON Dominique	LOPES Danilson
VASIC Michèle	CUVILLIER Kevin	DABROWSKI Carole
MILLOT Michel	LOEVENBRUCK Emmanuel	GRZECZKOWICZ Vincent
GNEMMI Laurence	PONTY Pascal	TOMAS José
BOURDEAU Thomas	LABUS Ewa	PRIM Céline
BILLET Aline	DESFORGES Gwendoline	DOAN Raphael
AMAGLIO-TERISSE Isabelle	NANOUX Martine	CORNALBA Daniel
GENOUVILLE Florence	COUTARD Sandrine	GEHIN Janick
BOIRON Brigitte	ARNAUDO Noëlla	THIEYRE Stéphanie
JARNET Cyril	DE CIDRAC Marta	SOLIGNAC Maurice
GOTTI Christine	VENUS Mark	GUYARD Elisabeth
SEVIN Francis	HASMAN Frédéric	LIM Lina
CARMIER David	PIHIER Stéphane	GIRAUD Pascal
LECLERC Grégory	BERNARD Laurence	CHAMBON Julien
BRISTOL Nicole	PEMBA MARINE Cédric	PARISOT Marie-Dominique
SIMONNET Pascal	CORADETTI Bruno	HANDSCHUH Serge-Yves
MICQUEL Pierre		

Conseillers Communautaires excusés

PERICARD Arnaud pouvoir à Daniel LEVEL	DE BOURROUSSE Arnaud pouvoir à Michel MILLOT	DAVIN Jean-Roger pouvoir à Laurence BERNARD
BEYRIA Pascal pouvoir à Danilson LOPES	FERREIRA Paula pouvoir à Michèle VASIC	DOUCET Caroline pouvoir à Pierre MORANGE
MINART-GIVERNE Virginie pouvoir à Vincent GRZECZKOWICZ	MARTINEZ Corinne pouvoir à Thomas BOURDEAU	MICHEL Fleur pouvoir à Grégory LECLERC
HAUDRECHY Christophe pouvoir à Ewa LABUS	GOETSCHY Jean-Paul pouvoir à Martine NANOUX	GIROT Jean-Claude pouvoir à Jacques MYARD
MARTIN Karine pouvoir à Cyril JARNET	FOUCHE Huguette pouvoir à Pascal GIRAUD	PEUGNET Priscille pouvoir à Elisabeth GUYARD
HABERT-DUPOUIS Sylvie pouvoir à Maurice SOLIGNAC	JOUSSE Eric pouvoir à Mark VENUS	GODART Raynard pouvoir à David CARMIER
GRANIE Francine pouvoir à Frédéric HASMAN	AUBRUN Emmanuelle pouvoir à Lina LIM	DUBLANCHE Alexandra pouvoir à Francis SEVIN
FARAVEL Frédéric pouvoir à Isabelle AMAGLIO-TERISSE	JEAN-BAPTISTE Jocelyn pouvoir à José TOMAS	MARTINHO Sandrine pouvoir à Céline PRIM
MENHAOUARA Nessrine pouvoir à Kevin CUVILLIER	VIDAL Patrick pouvoir à Bruno CORADETTI	

Conseillers Communautaires absents

BENOUDIZ Samuel	ROULLIER Marc	FIAULT Guillaume
GRELLIER Michèle	BOUVIER Philippe	CAMARA Oumar
HAJEM Alice	PRIGENT Pierre	GHARBI Leïla
TEMPEZ Mireille		

Accusé de réception en préfecture
078-200058519-20230330-lmc15335-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30 MARS 2023
à l'Espace Chanorier de
Croissy-sur-Seine**

DELIBERATION N°23-15

OBJET : FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des impôts,

Vu la délibération n°DEL16-28 du Conseil communautaire du 28 janvier 2016 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),

Vu la délibération n°DEL16-29 du Conseil communautaire du 28 janvier 2016 définissant le zonage de la TEOM,

Vu la délibération n°DEL22-114 du Conseil communautaire du 17 novembre 2022 portant approbation du rapport d'orientations budgétaires,

Vu la délibération n°DEL22-132 du Conseil communautaire du 8 décembre 2022 portant approbation du budget primitif 2023 du budget principal,

Vu l'information faite en commission « Environnement » réunie le 21 mars 2022,

Vu l'information faite à la commission « Finances et ressources »,

Oui l'exposé de Jean-Yves PERROT, Vice-président en charge de l'environnement et de l'économie circulaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ✓ **DE VOTER** les taux de la TEOM, pour l'année 2023, selon les modalités suivantes :

	Bases fiscales notifiées 2023	Taux 2023
Houilles	57 403 728	6,00%
Sartrouville	87 440 238	
Carrières-sur-Seine	27 631 844	4,14%
Chatou	64 008 569	
Croissy-sur-Seine	28 186 139	
Montesson	32 326 104	
Le Vésinet	50 046 732	

Accusé de réception en préfecture
078-200058519-20230330-lmc15335-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Communauté d'agglomération Saint Germain Bocles de Seine

Aigremont	2 632 930	5,58%
Chambourcy	22 807 417	2,87%
L'Étang-la-Ville	12 067 529	3,76%
Fourqueux	9 999 420	5,02%
Louveciennes	22 785 549	3,69%
Maisons-Laffitte	58 363 750	4,32%
Mareil-Marly	9 212 335	4,68%
Marly-le-Roi	38 044 362	3,20%
Mesnil-le-Roi	11 948 383	6,04%
Le Pecq	32 020 403	4,57%
Le Port-Marly	11 523 221	5,15%
Saint-Germain-en-Laye	98 665 939	4,24%
Bezons	63 675 652	7,46%

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits et ont au registre signé les membres présents.
Pour extrait conforme ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire, pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
078-200058519-20230330-lmc15335-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Communauté d'agglomération Saint Germain Bocles de Seine

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saint Germain Boucles de Seine,

Communauté d'Agglomération
Saint Germain Boucles de Seine



Pierre FOND

La présente délibération publiée le 31 mars 2023
est exécutoire à la date du
en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T.
Le Pecq, le 30/03/2023
le Président,

Communauté d'Agglomération
Saint Germain Boucles de Seine